Je n'entrerai pas trop dans les détails car le temps passe, mais si je l'avais pu, j'aurais apporté quelques explications qui auraient peut-être placé ces dépenses dans une meilleure perspective.

Je signale que les dépenses du gouvernement pour l'année financière 1968-1969 représentent une proportion moins élevée du produit national brut qu'il y a quatorze ans. En 1954, les dépenses gouvernementales s'étaient élevées à 16.9 p. 100 du produit national brut. En 1966, la proportion avait baissé à 13.7 p. 100. Les dépenses combinées des provinces et des municipalités, au cours de la même période, sont passé de 10.7 à 19.4 p. 100 du produit national brut. En 1966, la part du gouvernement fédéral s'établissait à 43 p. 100, et celle des provinces et des municipalités, à 57 p. 100.

Puis-je ajouter que le ministre des Finances a prédit un budget équilibré pour l'année financière 1968-1969.

Honorables sénateurs, il y a un autre point que je voudrais faire valoir. Je ne parlerai pas longuement, car je ne veux pas abuser de votre patience. Il s'agit d'un point important qui a trait au rapport de l'auditeur général déposé ici comme l'ont été les lois de subsides, les lois de finance provisoires et le budget principal des dépenses. Alors que les prévisions budgétaires sont déférées au comité permanent des finances, pour une raison ou une autre, le rapport de l'auditeur général ne l'est pas. A mon avis, si nous sommes chargés d'étudier les prévisions budgétaires et les lois de subside, en vue de protéger l'argent des contribuables, nous devrions aussi savoir comment ces fonds sont dépensés par les ministères et les organismes de l'État, sous la direction de l'auditeur général.

C'est ce que je prétends, car le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche) a inscrit une question au Feuilleton au sujet d'un montant de \$104,000 que Radio-Canada a dépensé pendant l'Expo, à Montréal, pour louer des chambres qui sont demeurées inutilisées.

Nous ne pouvons facilement traiter de cette question, vu que le rapport de l'auditeur général n'a pas été déféré au comité permanent des finances.

C'est une situation pour le moins étrange et j'ai demandé aux légistes du Sénat de l'examiner, pour voir s'il y avait déjà eu des précédents. Ils en ont trouvé au moins un. A la page 190 des Journaux du Sénat de 1920, j'ai trouvé ce qui suit:

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Nicholls, il est

Ordonné que les Comptes publics qui ont été déposés sur la Table du Sénat le 13 avril ainsi que le rapport de l'auditeur général pour l'exercice clos le 31 mars 1919 soient référés au comité permanent des finances.

Il y a donc un précédent, et je suis d'avis que le Sénat a une tâche particulière à accomplir. Comme nous avons examiné les prévisions budgétaires, les bills sur les crédits provisoires et les lois des subsides, nous ne nous acquittons pas pleinement de notre tâche si nous n'examinons pas la façon dont l'argent est dépensé. Voilà qui nous amène au rapport de l'auditeur général. La Chambre des communes a son comité des comptes publics. Que ce comité n'ait pas siégé depuis quelque temps, cela n'a rien à voir avec l'obligation que nous avons, selon moi, d'examiner la façon dont l'argent est dépensé.

La raison, honorables sénateurs, c'est qu'au retour, nous avons l'intention de convoquer l'auditeur général devant le comité des finances. Nous étudierons alors le problème. Pour les aspects juridiques, je ne m'inquiète pas, car il existe un précédent. On l'a fait déjà. Aussitôt que le rapport de l'auditeur général est déposé, il devrait être renvoyé au comité des finances, comme c'est le cas pour les lois des subsides et les prévisions. (Applaudissements)

Honorables sénateurs, pour l'instant, je vous laisse réfléchir sur la question; espérons qu'au retour, nous pourrons en discuter.

L'honorable Norman McL. Paterson: Honorables sénateurs, je proposerais au leader suppléant qu'à la reprise, lorsque nous discuterons de cette question, nous en profitions pour étudier le revers de la médaille. Ce que vous nous avez signalé est, de fait, le flux monétaire. Certains de ces ministères ont des revenus considérables. Il serait peut-être intéressant de voir au juste ce que sont ces revenus.

Prenons un exemple. Dans le commerce des céréales, le gouvernement fait vivre bon nombre de peseurs et d'inspecteurs des grains. Ils retirent tous un revenu. Ces services sont imputés sur les wagons de céréales. Quand nous autoriserons les salaires et les frais d'exploitation de ce ministère, nous aurons l'occasion d'étudier les revenus en cause.

Prenons un autre exemple. Le gouvernement du Canada fait vivre la douane dans tout le pays. Nous approuvons les salaires et les dépenses des bureaux de douane. Cela représente un revenu considérable, et ne serait-il pas utile de jeter un coup d'œil sur l'autre côté du grand livre pour voir au juste quel est ce revenu? Et si nous pouvons nous procurer un bilan approprié, il serait très intéressant de le voir quand nous reviendrons.